



## Offre d'emploi : CDR - 0,5 ETP

### Gestionnaire des demandes de prestations d'interprétation en langue des signes ou de translittération

Dans un souci de simplicité cette offre est rédigée au masculin, mais est bien entendu ouverte à tous les genres.

L'asbl Info-Sourds de Bruxelles (ISB) recherche un administratif pour son service d'interprétation (SISB)

#### Description de l'asbl :

Info-Sourds de Bruxelles a pour mission de contribuer à l'inclusion sociale et professionnelle des personnes sourdes et malentendantes bruxelloises par le biais de trois services : un service d'accompagnement, un service d'aide à l'emploi et un service de soutien à la communication (interprétation ou translittération)

Poste à pourvoir : CDR : 18,5h/semaine

#### Fonction : Gestionnaire de demandes de prestations

- Accueillir et gérer les demandes d'interprétation en langue des signes et/ou de translittération dans le respect des missions, visions, valeurs de l'association
- Planifier l'agenda des prestataires salariés
- Assurer le suivi administratif des prestations

Engagement : immédiat

#### Profil :

Etre titulaire d'un diplôme CESS.

#### Compétences :

Capacité d'ordre et de rigueur - Etre consciencieux et ponctuel

Capacité à respecter le secret professionnel.

Capacité à utiliser les outils informatiques courants (suite office, internet, mail,...) et à gérer les moyens spécifiques de la communication avec les personnes sourdes (webcam, vidéo sur smartphone,...).

Capacité de travail en équipe et d'autonomie

La connaissance de la langue des signes francophone de Belgique est un atout.

Les candidatures doivent être adressées à Pascale van der Belen, Directrice de l'ASBL Info-Sourds de Bruxelles : avenue Brugmann 76 à 1190 Bruxelles ou par mail [candidatures@infosourds.be](mailto:candidatures@infosourds.be)

L'association s'engage à respecter les mesures luttant contre toutes les formes de discriminations et promeut une politique visant la diversité.

Avenue Brugmann 76 – 1190 Forest  
BE72 2100 4755 5516 - BIC : GEBABEBB  
Tout don de 40€ et plus est déductible fiscalement  
[www.infosourds.be](http://www.infosourds.be)  Info-Sourds de Bruxelles

